

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal

**Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 02 janvier 2023 de 18h00 à 20h10.**

**Étaient présents** : CARTIER Sylvestre, DEFORGE Marc, FRAPART Stéphane, FRAPART Yves, GUICHON Julie, LABARRE Alexis, MAURY Édith, MEXIQUE Béatrice, MEXIQUE Bruno, et STEPHAN Murielle.

**Absentes excusées** : DÉsirANT Françoise ayant donné procuration à MEXIQUE Béatrice, LINCOLN Anne ayant donné procuration à FRAPART Yves, PERRIN Céline ayant donné procuration à GUICHON Julie et SERVENAY Caroline ayant donné procuration à MEXIQUE Bruno.

**Secrétaire de séance** : MAURY Édith

### 1 spectatrice

Séance enregistrée avec l'accord de tous les conseillers. ***Arrivée de Madame Guichon à 18h15***

### **Intervention de Mr Vansantberghe**

Monsieur Vansantberghe intervient en tant que vice-président de la CCMC à la demande de la commune afin d'expliquer aux élus, la situation de La Payotte. Il rappelle que Monsieur Servenay a été reçu, début août, au siège de la Communauté de Commune afin de lui faire un rappel au manquement du PLU et des lois de l'urbanisme en général et de lui exposer les problèmes concernant la mise en conformité de son établissement. Lors de l'ouverture d'un commerce et après l'enregistrement au registre du commerce, une déclaration d'ouverture au public aurait dû être faite, procédure obligatoire pour 1 ERP (Établissement Recevant du Public) auprès du SDIS (Service Départemental de l'Incendie et de Sécurité) pour vérifier les règles de sécurité concernant l'incendie, l'évacuation du public, et l'accessibilité. Il appartenait à la collectivité de veiller à ce que la demande d'ouverture au public ait été fait. Cela avait été fait oralement. La Payotte a pignon sur rue et est bien fréquenté. Une déclaration préalable aurait dû être présentée pour la pose du barnum. Un accès aux personnes à mobilité réduite et des toilettes indépendantes auraient dû être mis en place. Monsieur Vansantberghe rappelle également qu'il y avait un problème avec la zone de caravaning, qui a été déclassée en zone agricole et donc inconstructible. Toutefois, Monsieur Vansantberghe précise que cette situation peut être régularisée dans 1 ou 2 ans.

Monsieur Vansantberghe précise que Monsieur Servenay a déposé une DP pour une terrasse qui a été acceptée et 1 DP pour changement de fenêtres. Monsieur le Maire remarque que cette DP date de 5 ans et concernait le changement de fenêtres de son habitation personnelle. Monsieur Servenay a demandé une attestation de non-opposition aux travaux pour cette DP et qu'elle lui a été fournie.

Mr Vansantberghe rappelle qu'il n'était pas présent lors de ce premier rendez-vous et qu'il regrette de ne pas avoir été convoqué. Monsieur Vansantberghe, à la demande de la commune, a rencontré Monsieur Servenay pour connaître ce qu'il envisageait de faire et lui a remis le document pour la déclaration d'ouverture au public. Monsieur Vansantberghe note que Monsieur Servenay était en colère, et qu'il en voulait à tout le monde. A ce jour, Monsieur Servenay n'a toujours pas déposé la demande. Monsieur Vansantberghe rappelle également qu'en cas d'incidents au sein de l'établissement, non seulement la responsabilité de Monsieur Servenay serait engagée mais aussi celle de Monsieur le Maire, même si l'on est bienveillant. Après 3 mois, n'ayant pas de réponse de la part de Monsieur Servenay, Monsieur Vansantberghe avait convenu d'un second rendez-vous avec Monsieur Servenay en vue de faire avancer les choses et que celui-ci s'est excusé de ne pouvoir venir. En aucun cas, une demande de fermeture de son établissement ne lui a été demandée et Monsieur Vansantberghe précise que Monsieur Servenay peut toujours déposer sa demande d'ouverture au public, faire une demande auprès de la Mairie pour la pose du barnum. Il est rappelé que les décisions d'urbanisme sont signées par le maire, et sont sous sa responsabilité.

Monsieur Frapart Stéphane demande si la demande d'ouverture au public engendre des coûts financiers. Madame Stephan et Monsieur Vansantberghe notent qu'il s'agit juste un cerfa à remplir et à renvoyer afin que le SDIS valide la sécurité de l'établissement et du public. Monsieur Vansantberghe relève que s'agissant d'un établissement en extérieur, les contraintes de sécurité sont beaucoup moins importantes que s'il s'agissait d'un établissement en intérieur. Pour exemple, des toilettes sèches, une rampe d'accès peuvent être facilement installées à moindre coût.

Madame Mexique demande, lors de la visite du SDIS, si des demandes de travaux pour mise en conformité sont demandées comment cela se passe-t-il ? Un délai pour effectuer les travaux recommandés par le SDIS est toujours accordé.

Monsieur Vansantberghe regrette que l'établissement soit à ce jour fermé. Monsieur le Maire remarque que pendant la période hivernale, La Payotte est fermée, cela ne veut pas dire que celle-ci est fermée définitivement.

Monsieur Mexique informe le conseil que Monsieur Servenay a officiellement fermé son établissement.

Monsieur Vansantberghe suggère qu'une démarche soit faite au début du printemps entre la commune et Monsieur Servenay afin d'envisager une aide pour la réouverture de l'établissement si Monsieur Servenay le souhaite.

Monsieur Vansantberghe prend congés.

#### Reprise de la séance de façon ordinaire

Madame Maury remarque concernant les absences des élus aux réunions du conseil municipal qu'il est possible de notifier le motif de l'absence lorsqu'un élu donne son pouvoir. Madame Stephan demande s'il faut noter le motif de l'absence sur le procès-verbal. Monsieur le Maire et Monsieur Frapart Yves notent que certains motifs relèvent de la vie privée. Aucun motif d'absence ne sera indiqué sur les procès-verbaux.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du lundi 05 décembre 2022 avec 6 voix pour et 5 contres (quatre jugent le procès-verbal très imprécis et ne reflète pas la réalité de l'enregistrement et une qui ne remet pas en cause le fond du procès-verbal mais qui juge qu'au cours du conseil de décembre toutes les questions diverses n'ont pas pu être abordées suite à la brusque levée de séance) et 3 abstentions. Monsieur le Maire informe donc que la commune va investir dans un logiciel de transcription afin que tous les mots, points et virgules soient notifiés sur les prochains procès-verbaux. Monsieur Cartier informe les élus qu'il a fait des recherches sur les logiciels de transcription existants et que tous sont prévus pour retranscrire une voix et non les voix d'une assemblée. Seul un logiciel proposé par Microsoft pourrait convenir, cependant celui-ci ne fonctionne que sur des smartphones de marque Apple, et chaque téléphone enregistre sa propre voix ce qui implique donc que tous les élus doivent posséder un téléphone de cette marque. D'après ses recherches il n'y a pas de solutions simples de transcription, il existe peut-être des transpositeurs mais dont le coût doit être onéreux. Monsieur Mexique précise qu'avec un dictaphone il suffit de reprendre et on réécrit ce qui a été dit, et on n'interprète pas comme on veut le faire passer sur un compte-rendu. Monsieur le Maire rappelle que les fichiers audio des anciens conseils sont disponibles à tous les élus qui souhaitent les entendre. Monsieur Mexique dit de nouveau qu'il suffit de les recopier texto. Madame Stephan demande à Monsieur Frapart Yves s'il avait apporté des modifications au compte-rendu envoyé par Madame Lainé. Monsieur Frapart Yves souligne qu'il n'avait pas relevé d'erreurs ni d'incohérences entre ses notes et le compte-rendu reçu et se dit étonné des remarques de certains élus.

Madame Guichon relance le sujet des pouvoirs du maire et se demande à quoi servent les élus sur certains sujets si la décision finale revient au maire. Monsieur Frapart Yves suggère que les élus qui le souhaitent peuvent participer à des formations organisées par l'Association des Maires de la Marne dans le cadre « des formations des élus ». Madame Guichon demande par rapport à la liste des pouvoirs du maire, quels sont les sujets qui peuvent être proposés en questions diverses, les sujets qui peuvent être débattus et à quoi servent les élus. Monsieur Mexique répond que les élus servent à lever la main. Monsieur Frapart Yves rétorque que pour être bien informé, il faut se former. Monsieur le Maire s'étonne de la question de Madame Guichon puisque ce n'est pas son premier mandat d'élu. Madame Guichon regrette que sur certains sujets qui deviennent récurrents, les élus n'ont pas leur mot à dire.

Le sujet de l'éclairage public est relancé. Madame Maury précise qu'il y a trois grands axes : le coût, l'écologie et la sécurité, et que les élus ont besoin d'avoir des informations afin d'envisager ce qui peut être fait pour le village et pour les habitants.

Monsieur le Maire indique qu'il est contre l'extinction totale de l'éclairage public mais rappelle comme cela a déjà été dit lors de précédentes réunions qu'il n'est pas contre l'abaissement de l'intensité lumineuse des réverbères à LED. Il souligne que le SIEM a déjà abaissé l'intensité et qu'il estime que cela peut encore être abaissé.

Monsieur Cartier souligne que ce sujet de l'éclairage public fait débat au sein du conseil et qu'il est dommage que la décision finale ne revienne qu'au Maire dans le cadre de ses pouvoirs. Monsieur Cartier regrette qu'au final, il n'y a aucun débat à débattre. Monsieur le Maire remarque que lors de la deuxième tranche de la requalification de la rue de Chalons, qu'il soit envisagé qu'un réverbère sur deux puissent être éteints, chose impossible sur la première tranche, les réverbères étant tous raccordés entre eux. Madame Maury se demande s'il ne serait pas judicieux et utile, sur certains grands sujets, d'avoir les informations techniques et renseignements nécessaires en amont afin d'en

débattre et prendre des décisions pertinentes pour le bien du village. Madame Maury rajoute que l'éclairage public est un sujet sensible et que pour sa part l'éclairage public à Chalons est tellement bas que cela en devient dangereux. Monsieur le Maire informe les élus, qu'au vu de l'augmentation de l'énergie, qu'une étude doit être faite par une entreprise proposant des réverbères solaires. Monsieur Frapart Yves rappelle que le conseil peut débattre sur le choix d'investir dans du LED, de changer les réverbères mais que l'extinction totale ou partielle de l'éclairage dépend des pouvoirs de police du maire. Madame Stephan remarque que lors des précédents mandats, le sujet de l'éclairage public était débattu en conseil et que jamais l'ancienne maire n'avait pris la décision de sa propre initiative. Ceci étant, une majorité de voix étant contre, l'éclairage public n'a jamais été coupé. Madame Mexique souligne que l'ancienne maire et le maire actuel ont chacun leur personnalité et n'ont pas la même façon de gérer la commune et certains sujets. Monsieur le Maire répond que ce n'est pas une question de personnalité mais une question de légalité et de réglementation.

Monsieur Frapart Stéphane demande alors pourquoi décider à 10 ou 12 et de ne pas demander l'avis des Écuriots. Madame Stephan répond que les élus sont là pour prendre les décisions dans l'intérêt de la collectivité. Madame Guichon souhaite que les débats aboutissent à un résultat sinon à quoi bon débattre.

Monsieur Frapart Yves conclut et résume : dans le cadre des pouvoirs de police du maire, Monsieur le Maire est contre l'extinction totale mais que celui-ci n'est pas contre l'abaissement de l'intensité lumineuse aux endroits où cela est possible pendant une tranche horaire d'une part et que d'autre part les débats possibles des élus se portent sur les moyens techniques et financiers pour améliorer et remplacer l'éclairage public.

### **Projet Micro-crèche**

Monsieur le Maire informe les élus que la sous-commission départementale ayant émis un avis favorable au projet de la micro-crèche, l'arrêté d'autorisation de travaux proposé le service urbanisme a été signé fin décembre 2022. Un bail professionnel a été rédigé auquel il convient de compléter. Afin que les travaux puissent débuter dans les plus brefs délais, il convient de définir le montant du loyer, l'exonération de loyer, comme cela avait été déjà évoqué en début d'année 2022. Monsieur le Maire rappelle ce qui avait été convenu : un loyer d'un montant de 750 € mensuel et d'une franchise de loyer d'une durée de 3 ans. Cette franchise couvre une grande partie du montant des travaux nécessaires à la mise en conformité de l'espace Pierre Huet. Monsieur le Maire indique également que 10 € par mois de charges à l'assainissement et à son contrôle périodique sera ajouté.

Monsieur Frapart Yves demande si la franchise s'applique sur le loyer et les charges, ou juste sur le loyer. Monsieur le Maire répond que la franchise s'appliquera uniquement sur le montant du loyer.

Monsieur le Maire évoque le montant de la caution, et propose que le montant de la caution soit à 750 €. Madame Stephan demande qui est en charge de payer les factures d'énergie et d'eau. Monsieur le Maire précise que des compteurs individuels d'eau et d'électricité étant déjà installés, les dépenses seront à la charge de la micro-crèche, tout comme le téléphone et internet. Madame Maury soulève le point des assurances du bâtiment. Monsieur le Maire informe que, comme pour toutes locations des biens communaux, une assurance est obligatoire et qu'une attestation d'assurance sera demandée au locataire chaque année. Toutefois, la commune est assurée sur le bâtiment en tant que propriétaire. Madame Mexique demande si les associations occupent toujours la salle des associations. Monsieur le Maire répond par l'affirmative. Le déménagement de tout le mobilier se fera la semaine prochaine. Madame Mexique demande si les dons pour l'Ukraine y sont encore stockés. Monsieur le Maire précise que malgré les relances faites auprès de Monsieur Vetu (Maire d'Omey, coordinateur pour la CCMC et le relais pour les ukrainiens) tout est encore là. Monsieur le Maire rajoute qu'il a contacté le secours populaire afin qu'il puisse récupérer une partie des dons, en espérant qu'il se déplace. Madame Maury et Monsieur Frapart Yves précisent qu'Emmaus se déplace. Madame Stephan précise qu'Emmaus récupère, trie et revend, tandis que le secours populaire redistribue aux familles qui en ont besoin. Monsieur Frapart Yves suggère que la commune se rapproche du Lion's Club également. Madame Stephan demande si la cuisine sera bien démontée. Monsieur le Maire répond qu'elle sera démontée et conservée afin d'être réutilisée dans les maisons communales. Monsieur le Maire signale que le problème vient du mobilier, tables, bureau d'enfants et chaises. Monsieur le Maire pense que le mieux est de les mettre en vente. Madame Stephan précise que ce sont des tables évolutives. Monsieur Frapart Yves et Madame Stephan pensent qu'elles pourront intéresser des particuliers. Un tri devra être fait dans les chaises et celles en bon état seront certainement conservées par la commune. Monsieur Royer a fait le tour et fera une liste de ce qui pourra être démonté et conservé par la commune (portes de placard, frigo,...). Madame Stephan propose de conserver les portes de placard pour de nouveaux placards dans la salle des fêtes. Madame Mexique demande quand les travaux de la micro-crèche débuteront. Monsieur le Maire répond que l'arrêté ayant été signé le 22 décembre, il n'y a pas encore de date de prévue sachant qu'un rendez-vous est prévu cette semaine au siège de la CCMC. Monsieur le

Maire ajoute que ce rendez-vous est prévu jeudi 5 janvier à 11h00 avec Monsieur Le Président de la CCMC et la Vice-Présidente chargée de la petite enfance qui souhaitent rencontrer la gérante de la micro-crèche. Monsieur le Maire rappelle que l'ancienne école étant un bien communal, la CCMC n'a pas son mot à dire, mais trouve important de travailler en commun et de pouvoir faire appel à la CCMC pour promouvoir la micro-crèche au sein de la vallée. Monsieur le Maire souhaite que les locaux soient débarrassés avant que les travaux ne commencent. Monsieur Cartier demande si une date doit être inscrite dans la délibération ou si c'est juste sur l'autorisation de signer le bail selon les modalités fixées aujourd'hui. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit juste de fixer des modalités financières et de l'autoriser à signer le bail. Monsieur le Maire précise que la franchise de loyer débutera lorsque les travaux seront faits. Monsieur Frapart Yves note que le conseil ne délibère uniquement que sur les conditions du bail et non pas sur les dates. Monsieur le Maire fait lecture de la proposition de délibération. Monsieur Labarre demande si la commune connaît les types de travaux qui seront réalisés. Monsieur le Maire précise que les plans avaient été présentés et propose d'aller les chercher. Monsieur le Maire rajoute que c'est d'ailleurs au vu de ces travaux qu'il fallait déposer une demande d'ERP. Monsieur Frapart Stéphane demande s'il y a des modifications de façade, de fenêtres. Seuls des travaux d'aménagements intérieurs seront réalisés par le mari de la gérante. Monsieur Mexique trouve que la durée de franchise est énorme et rappelle que Madame Stephan s'était renseignée par rapport à d'autres micro-crèches qui s'étaient installées dans des collectivités avoisinantes où il n'y avait pas eu de franchises. Monsieur Mexique veut bien faire un geste mais trouve que 36 mois c'est énorme par rapport à l'investissement et que 50 000€ c'est pas grand-chose et que c'est chiffré à l'aveuglette et que nous n'avons pas les supports techniques afin de vérifier si l'investissement correspond bien au montant présenté. Monsieur le Maire rappelle que lors de la présentation du projet, une franchise initiale de 48 mois avait été proposée et redescendu à 36 mois en accord avec la micro-crèche. Monsieur le Maire indique que si le conseil refuse la durée de franchise de 36 mois, le projet de la micro-crèche est totalement remis en question. Monsieur Frapart Yves fait un calcul rapide du montant total de l'exonération et conclut que celle-ci couvre environ la moitié du montant des travaux. Monsieur Mexique précise que la durée de l'exonération est énorme et juge qu'il n'a pas assez de supports techniques pour voir l'investissement réel afin de pouvoir prendre une décision. Madame Stephan et Monsieur Cartier interviennent en rappelant qu'au début du projet la durée de la franchise était de 5 ans. Monsieur Frapart Yves rajoute qu'en février 2022, en partant sur 5 ans cela représentait 45 000€ sur 50 000€ de travaux, il avait été jugé que le montant de l'exonération était trop élevé compte-tenu qu'il n'y avait qu'un seul devis et celui-ci ne venait pas d'une entreprise. Il avait été décidé à l'époque de renégocier avec la micro-crèche afin que l'exonération se porte à hauteur de la moitié du montant des travaux. Monsieur Mexique précise qu'il n'y a pas eu d'appel d'offres pour ce projet, que le choix de la gérance a été orienté et désigné, et qu'il n'a pas de supports techniques suffisants pour prendre une décision. Monsieur Mexique propose un conseil extraordinaire une fois que tous les nouveaux éléments seront à disposition de la mairie. Monsieur le Maire répond qu'il y aura vote ce soir.

Il est décidé de fixer les montants suivants :

- Loyer mensuel à 750€,
- Charges d'assainissement mensuelles à 10€,
- Caution à 750€

Une franchise de loyer d'une durée de 36 mois sera appliquée à partir de la date d'occupation, avec 2 voix contre, 5 abstentions, et 7 voix pour. Monsieur le Maire remercie les élus et précise qu'il fera part des réflexions à Madame Gobert.

Monsieur Labarre précise que le point de litige est bien la durée de gratuité. Monsieur Mexique insiste sur le fait qu'il n'y a pas eu de devis de présenter aux élus, qu'il n'y a pas de supports techniques suffisants pour prendre position. Monsieur le Maire précise que des devis ont été présentés. Monsieur Frapart Yves rappelle qu'un accord avait été pris lors de la réunion du 21 février 2022.

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire revient sur le mobilier de la salle des associations. Madame Stephan demande comment la valeur de celui-ci peut être estimé. Madame Maury demande combien il y en a. Monsieur le Maire répond qu'il doit y en avoir une dizaine. Monsieur Mexique suggère d'en faire don à une association dans la mesure où le matériel est amorti. Monsieur le Maire souligne que ce matériel appartient à l'école, que l'achat avait été fait par Madame Brun. Madame Guichon demande s'il ne faudrait pas une autorisation avant de le vendre. Une liste recensant le matériel sera faite lundi prochain lors de la réunion de bureau.

Monsieur le Maire rappelle que les vœux auront lieu le samedi 14 janvier à 11h00. Une carte réalisée par Monsieur Cartier a été distribuée par Monsieur le Maire et la secrétaire avant les fêtes de fin d'année.

Madame Stephan s'étonne de ne pas en voir reçu. Monsieur le Maire informe les élus que des devis ont été demandés. Leclerc reste sur sa position à 0.75€ le petit four. Le devis de la Boulangerie Majoulet n'est pas reçu. Un devis chez Ange a été demandé pour 300 petits fours salés et 250 sucrés. Madame Guichon demande ce qu'il faudra préparer le jour des vœux. Les tables devront être installées en L. Monsieur Cartier demande à quelle heure doivent commencer les préparatifs. Le rendez-vous est fixé à 10h15. Madame Guichon demande ce qui est prévu en boisson et s'il faudra en racheter. Madame Stephan indique qu'il est dur de prévoir le nombre de présents. Madame Stephan se propose d'aller chercher les petits fours.

Monsieur Cartier demande si les nouveaux arrivants ont été invités. Monsieur le Maire précise qu'il est dur de contacter tout le monde et que certains ne se sont pas présentés en mairie. Monsieur le Maire se demande s'il est judicieux et si ce serait bien vu d'inviter seulement les nouveaux arrivants connus.

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le PCS doit être revu, et demande quels sont les élus prêts à participer à sa remise à jour. Madame Stephan rappelle que le PCS ne dépend pas d'une commission mais concerne l'ensemble des élus. La date du jeudi 12 janvier à 18h30 est retenue pour la première réunion. Une seconde date sera fixée par la suite. Madame Stephan rappelle qu'une réunion publique avait été organisée afin d'expliquer aux habitants en quoi cela consiste.

Madame Stephan constate que certaines décorations ne fonctionnent pas. Monsieur le Maire constate que certains branchements ne tiennent pas, le problème sera vu avec le SIEM. Pour les décors défectueux, une demande sous le titre de la garantie sera demandée.

Monsieur Frapart Yves fait un compte-rendu de la réunion de l'aérodrome. Monsieur Lanoux s'est plaint d'avoir reçu une facture du fisc. Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Lanoux a bénéficié d'une franchise de 5 ans et que celle-ci était arrivée à terme. Monsieur Frapart Yves informe l'ensemble du conseil que les pistes seront surement refaites fin mars 2023 par l'armée, soit une économie de 10 à 15 000€ pour la commune.

Les portes-ouvertes de l'aérodrome sont prévues le week-end du 14 mai 2023.

Monsieur Frapart Yves rapporte que les associations de l'aérodrome sont sans nouvelles de l'association qui devaient occuper leurs locaux. Monsieur Frapart Yves informe les élus qu'un parapente utilise l'ancienne piste d'aéromodélisme et que cela est interdit. Aucune sanction ne sera prise pour le moment.

Monsieur Cartier propose de prévoir une réunion de la Commission Communication afin de préparer le prochain bulletin communal. Le dernier remonte à septembre et vu les dernières animations réalisées dans le village, il sera bon de faire un point.

Madame Mexique demande si le nombre de passage pour le ramassage des sacs jaunes sera augmenté au vu des nouvelles consignes du tri sélectif. Le nouveau calendrier a été distribué et le Symsem ne prévoit pas de modifier sa fréquence de passage, cela reste à 1 fois tous les 15 jours. Monsieur le Maire rappelle que suite aux nouvelles consignes de tri, les sacs jaunes seront plus nombreux et que le Symsem doit en être conscient. Des containers jaunes ne sont pas prévus car ils sont impossibles à contrôler contrairement aux sacs. Monsieur Frapart Yves rappelle que lors d'une réunion à la CCMC avec le Symsem, il avait été question de diminuer le nombre de collecte et d'augmenter la taxe des ordures ménagères, ce qui avait été refusé. Monsieur le Maire indique que les collectes sont faites par une société privée et que son contrat avec le Symsem arrive à son terme, par conséquent certains changements pourraient avoir lieu à partir de l'année prochaine. Tous les déchets sont revalorisés à hauteur de 70%. Le tri fonctionne très bien au sein des communes de la CCMC.

L'enregistrement est coupé, à la demande de deux élus qui souhaitent faire part d'informations personnelles au conseil.

### **Prochaines réunions**

Le jeudi 12 janvier à 18h30 : réunion PCS

Le mercredi 18 janvier à 18h30 : réunion citoyenne aérodrome

Le jeudi 7 février à 18h30 : réunion Commission Communication (bulletin communal)

Lundi 06 février à 18h30 : réunion du conseil municipal